



**Commission Paritaire Spéciale des IAE  
de l'Office National des Forêts  
21 mars 2019**

**Déclaration liminaire d'EFA-CGC**

Pour cette première CPS des IAE de l'ONF, EFA-CGC souhaite entamer la nouvelle mandature dans un état d'esprit confiant. Les changements à la tête de l'établissement ont permis de renouer le dialogue, et nous espérons bien que cela se traduise également en actes lors des CAP.

EFA-CGC est satisfait de l'annonce de l'arrivée de 10 IAE fonctionnaire en sortie d'école en 2019. Le recrutement de nouveaux cadres fonctionnaires nous semble indispensable pour assurer la continuité des missions, et nous souhaitons être rassurés sur les recrutements prévus de 8 nouveaux IAE en 2020, ainsi que sur les perspectives pour les années suivantes.

Néanmoins, EFA-CGC constate encore une fois la chute du nombre d'IAE à l'ONF avec un bilan entrée/sortie défavorable : on ne peut pas garantir une légitimité technique à l'établissement sans IAE, et les entrées ne doivent pas se limiter aux seules promotions de techniciens et CATE et aux rares sorties d'école.

D'une manière générale, la situation n'est pas rose dans notre établissement en perpétuel changement, et EFA-CGC s'inquiète des réorganisations en cours ou annoncées qui comme par le passé suppriment dans un premier temps des postes de cadres, tout en surchargeant ceux qui restent. Le malaise de nombreux IAE, à qui on demande toujours plus et qui doivent porter les réformes auxquelles ils n'ont guère été associés, doit être enfin pris en compte à sa juste hauteur. EFA-CGC demande le moratoire des réorganisations en cours (y compris la fusion d'agences en DT Midi-Med) dans l'attente des résultats des audits en cours. Il est annoncé un appel à candidatures de postes de cadres hors CPS pour la réorganisation Pyrénées dans les jours qui suivront cette CAP Spéciale, ce qui n'est absolument pas transparent et fausse complètement la présente Commission...

De même, EFA-CGC est particulièrement inquiet des perspectives de déroulement de carrière offertes à nos collègues du fait de listes de promotion volontairement réduites par l'ONF, que ce soit la liste d'aptitude pour les IAE, ou les tableaux d'avancement aux grades d'IAE divisionnaire ou d'IAE hors-classe. Les listes proposées sont très insuffisantes par rapport au volume du corps à l'ONF, et il n'est plus acceptable que cette situation perdure.

En outre, nous demandons une nouvelle fois que l'ONF applique enfin le cadrage du MAA pour les CFC, afin de garantir une équité de traitement entre les IAE du MAA et ceux de l'ONF.

EFA-CGC voit également de nouveau apparaître un poste A2\* à la présente CAP Spéciale, une rétrogradation qui se fait au détriment des postes A3. Cette façon de procéder propre à l'ONF montre une fois de plus la faible estime que porte l'établissement pour ses cadres. Il y a visiblement une inégalité de traitement du corps des IAE entre l'ONF et le ministère, qui doit cesser.

Au niveau des dossiers examinés en CAP Spéciale, EFA-CGC se pose des questions sur le suivi de plusieurs cas individuels par la RH ONF, qui reviennent régulièrement en CPS suite aux interrogations d'EFA-CGC, mais sans réelle avancée constatée d'une fois à l'autre. Il n'est pas admissible de laisser des personnes plusieurs mois voire années dans des situations d'attente, sans que l'établissement ne leur trouve un poste adapté à leur grade et à leurs compétences.

EFA-CGC regrette à nouveau que lors des élections aux CAP des pressions aient été effectués sur les collègues IAE hors-classe qui souhaitaient se présenter. Par conséquent, faute de candidat, l'administration a dû désigner les représentants IAE HC à cette CAP Spéciale. Nous espérons que ceux-ci, bien que désignés par l'administration, pourront jouer pleinement leur rôle de représentants du personnel.

EFA-CGC s'interroge enfin sur la volonté de l'ONF d'associer les IGAPS au suivi du corps des IAE à l'ONF : on en parle depuis plusieurs années mais on ne voit aucune réelle amélioration, et il n'y a quasiment jamais de représentant des IGAPS présent à cette commission. Pourtant, une présence systématique permettrait d'assurer la bonne information du ministère sur les dossiers examinés et les avis émis au sein de la CPS, en prévision de la CAP centrale.

**Paris le 21 mars 2019,**

Les représentants EFA-CGC à la CPS IAE de l'ONF